d'Etat. Or, par qui l'a-t-on remplacé quand le portefeuille de l'intérieur lui a eté confié? Par un homme qui n'avait aucun antécédent dans la question en litige, qui n'avait jamale en l'occasion de faire connaître ses principes economiques, et qui, ayant représenté au Corps legislatif un département manufacturir, ne pouvait certes pas être considéré comme un libre-echangiste bien absolu. Si le gouvernea fait ce choix, c'est qu'apparemment il avait ses raisons. N'est-ce pas parce qu'on n'avait plus pour le système du libre-change une aussi absolue sympathie et qu'on tenait à avoir des renseignements impartiaux et vrais sur la situation ? La nomination de M. Gressier a donc eu, sous ce point de vue, une signification qu'il nous semble difficile de nier. Ce qui mérite également d'être remar-

qué, c'est la modération relative que le nouveau ministre du commerce a montrée dans la discussion économique qui s'est élevée à propos du budger. Ce n'était plus le ton tranchant auquel on nous avait habitués. M. Gressier a été plus modeste et moins affirmatif. Il a cherché, sans doute, à justifier le nouveau régime comcontre tant et de si accablantes accusations; mais il a évité toute expres-sion blessante, et il a reconnu la realité des maux dont on se plaignait. Enfin, ce qui n'a pas été moins caractéristique, c'est l'abstention de M. Rouher dans le débat. On sait en effet, que toutes les fois que la liberte du commerce était attaquee, M. Rouher ne manquait pas de prendre parole comme s'il se fut agi d'un fait personnel. Il a garde cette fois le silence, quelque besoin d'aide que put avoir M. Gressier pendant les premiers mois de son noviciat. Serait-il indiscret de penser que, si M. le ministre d'Etat s'est abstenu, c'est qu'on n'a pas voulu que la discussion s'envenimat et que les esprits fussent aigris par des declarations trop absolues qui eusent enlevé toute espérance aux victimes du libre-échange ?

Maintenant, outre ces indices, nous avons des résultats positifs à citer. Le plus important, au point de vue général. c'est la déclaration, faite par le gouverne ment, qu'il ne serait plus touche aux tarifs de douanes sans le concours du Corps législatif. Ce n'est, il est vrai, qu'une promesse. L'Empereur conserve toujours la faculté, qui lui a été attribuée par le sénatus-consulte de 1832, de mettre cu vigueur, par de simples décrets, les modifications de tarifs stipulées dans les traités de commerce. Mais, si cette faculté subsiste toujours en droit, on n'en usera plus en fait. La déclaration du gouverne ment ne peut être considérée comme sérieuse qu'à cette condition: Il est vrai que ce qui est fait n'en reste pas moins fait. Mais c'est bien quelque chose que de n'avir plus à graindre des surprises semblables à celle du traité de 1860. Si nous ne sommes pas maîtres du passé, nous le sommes du moins de l'avenir, et le travail national ne peut que se féliciter de voir la législation douanière replacée par cet engagement formel entra les mains du Corps législatif.

Enfin le Journal des Débats constatait lui-même, il y a peu de jours, avec de viss regrets que le gouvernement, au lieu de s'avancer dans les voies du libre-échange, avail, pendant ces dernières années, reculé en plus d'une occasion. La feuille échan-giste comptait trois étapes en arrière, toutes relatives aux admissions temporai-res. Peut-être s'en exagère-t-elle l'importance; mais, rapprochées des indices que nous ayons signales, elles prennent, en

effet, plus de signification. Ce qui fait que ces modifications aux admissions temporaires peuvent être regar-des comme de véritables conquêtes obte nues par l'opinion protectioniste, c'est que le gouvernement avait commence par les repousser de la façon la plus formelle. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne les fers, si l'on se reporte aux discussions qui avaient eu lieu tant au Sénat qu'au rps legislatif, on verra que les min avaient d'abord soutenu que toutes les attaques dirigées contré les introductions de métaux étrangers en franchise à charge de reexportation, ne reposaient sur aucun fondement sérieux. Il semblait denc logie croire que le gouvernement ne ferait rien. Et cependant, malgré tous ces arguments victorieux, on l'a vu, par un décret du 19 mars 1868, décret que le Journal des Débats qualifie de réactionnaire, modifier les règlements anciens de manière à atténuer les abus occasionnés par la trafic des acquits à caution.

La seconde marche à reculons, pour emplayer une expression du Journal des Débate, a en lieu au suiet des admissions temporaires de tissus de coton pour l'impression. S'il faut en croire ce journal, le gouvernement, saisi des réclamations de la flature et du lissage, avait déclaré à dix reprises différentes aux indienneurs qu'ils 'avaient rien à craindre, qu'ils pouvaient dormir tranquilles, qu'on ne toucheralt pas au privilège qui leur avait été octroyé. Or, il en a été des admissions temporaires de

lissus de coton comme de celle des fers. Un décret rendu en janvier dernier est venu réduire de six mois à quatre le délai accordé pour la réexportation. Notons, cela en vaul. la peine, que cette mesure à été prise contrairement à l'avis émis par le comité des manufactures qui fonctionne au ministère du commerce. Mais, comme cette concession était trop insignifications cette concession était trop insignifiante pour remerdier au mal dont se plaignaient les fliateurs et les tisseurs, on s'est vu abligé de soumettre de nouveau la ques-tion des admissions temporaires de tissus de coton à une commission spéciale, ce qui constitue, d'après l'énumeration du Journal des Débats, la troisième marche à reculous; orbinist nine

A quelles conclusions cette commission aboutira-t-elle? Nous l'ignorons; mais il nous paraît que les libres-échangistes en sont assez inquiets. Rien de plus instructif à lire, sous ce rapport, qu'une polémique qui s'est engagée entre M. Michel Cheva-tier et M. le baron de Heeckeren, à la suite du débat apquel une pétition des indus-triels de l'Alsace avait donné lieu dans une séance du Sénat. M. Michel Chevalier a pris à partie M. le baron de Heeckeren qui, bien qu'il ne soit pas économiste de profession, lui à répondu avec beaucoup d'esprit. M. Heeckeren lui rappelle d'abord que le Sénat s'est montré fort peu sympathique aux principes du free trade, et pas-sant à ses prédictions sur le triomphe prochain du libre échange, il termine par ces paroles assez incisives : « Ce n'est pas d'aujourd'hui, monsieur et cher confrère, que vous vous improvisez prophète; cette carrière vous séduisait déjà sous le règne de Louis-Philippe, lorsque, dans votre journal le Globe, vous l'engagiez à céder le trone au père Enfantin, parce que l'avenir appartenait aux saini-simonines. Votre double vue d'abord a-t-elle été assez sure pour vous autoriser à nous dévoiler les

secrets des temps futurs? N'est-ce pas là encore un signe des temps que de voir aujourd'hui M. Michel Chevalier, l'inspirateur et l'autenr du traité de commerce avec l'Angleterre, tombé dans la disgrace du Sénat, et M. de Heeckeren, dont les bons rapports avec le pa-lais des Tuileries sont bien connus, applaudi au contraire par la noble assemblée

en défendant le système protecteur ? I est de toute évidence que, dans une situation semblable, les élections auront une action décisive sur la conduite économique du gouvernement. Si les choix des districts agricoles et manufacturiers ne sont pas empreints d'un caractère bien accusé, le pouvoir conservera une attitude equivoque qui est toujours plus commode. Si, au contraire, le pays ne nomme, dans les contrées où la question est nettement que des candidats Indépendants avec la mission de faire triompher la cause du travail national, le gouvernement s'engagera plus hardiment dans cette voie de réparation où il n'a encore fait que de réparation où il n'a encore fait que des pas trop timides. N'est-ce pas l'Empereur qui a dit qu'en définitive la dernière victoire appartient toujours à l'opinion publique

Le secrétaire de la rédaction : B. DE LA MADELAINE. (Presse).

COURRIER DE PARIS

(Correspondance parlementaire du Journal de Roubaix.)

Nous publions sous notre responsabilité légale la lette suivante :

Paris, 7 mai 1869.

Il y a ici une véritable agitation élec-

Le réveil de l'esprit public se fait sentir partout. M. Prevost-Paradol signalait ainsi dans les Débats, il y a quelques jours, le réveil visible du pays :

· Comment ne pas sentir que cet effort universel de tout ce qui vit et de ce qui pense dans la nation est en lui-même un fait important et qui laissera des traces dans la situation de la France? Si par ma'heur nous avons à peu près la même Chambre, ni nous ni nos députés nous ne serons plus les mêmes. Notre atmosphère politique aura changé, et pour toujours. - C'est un faux calcul de la part des adversaires de la liberié française que de se rassurer, comme ils le font volontiers, contre ce mouvement général et croissant des classes éclairées de la nation, en considerant avec complaisance l'inertie supposée des populations rurales. C'est à peu près le même raisonnement que ferait un navigateur qui, sentant les flots s'émouvoir, se dirait avec sécurite qu'après tout

le fond de la mer est tranquille.

La nature des choses n'est pas auss flexible que nos lois et ne change pas comme elles. Quoiqu'on fasse et quoiqu'on dise, c'est aussi sur une voste mer que les gouvernements naviguent, et peu importe le calme relatif du fond de cet abime, dans lequel d'ailleurs tant de débris repesent, quand la surface en est reellement et fortement émue. >

Dimanche dernier, au théâtre du Châc'était la conférence de Bancel. Lundi, les électeurs de la 3º circonscription ont pu entendre M. Bancel et lui réception plus chaleureuse encore peut-être que celle qu'il avait reçue la veille au Châtelet. Le succès de son discours a été immense. On regarde son triomphe sur M. Emile Ollivier comme assure si M. Louvet se présente; si M. Louvet ne se présente pas, l'élection de M. E. Ollivier est sure. Le calcul est facile à faire, M. Emile Ollivier paralt devoir conserver 5.00 électeurs fidèles; si l'abstention de M. Louvet lui donne les voix conservatrices au premier teur, il battra M. Baucel; si M. Louvet ne s'abstrent pas, toutes les voix libérales de M. Emile Ollivier iront, au second tour, à M. Bancel qui passera.

Agjourd'hni, M. Emile Ollivier annonce va se faire entendre aussi dans la 3º circonscription : il repond ainsi à la sommation à lui adressée par M. André Pasquet, de venir s'expliquer sur sa conquite devant ses électeurs et répondre de plus aux questions qui lui seront posées.

M. Emile O'livier a écrit-hier à son concurrent une lattre lui proposant de porter publiquement l'accusation d'indiquité en vertu de laquelle M. Baucel posait sa candidature démocratique et radicale Ouatre amis des candidats concurrents se sont rencontrés : on supposait

pouvoir vider la querelle dès aujourd'hui à la Redoute; mais MM. Ollivier et Bancel ont tous les deux d'autres candidatures à préparer en province, et voici ce qui a été décidé : Dans les cinq derniers jours de la période électorale, de préférence dans les deux premiers jours de ces cinq jours, on conviendra d'une salle assez vaste pour contenir plusieurs centaines d'électeurs influents, et la joûte oratoire aura lieu en leur présence.

On est forcé de recomnaitre que si les partisons de M. Oltivier sont moins bruvants que ceux de M. Bancel, ils ne lui en paraissent pas moins très attachés, et e les ai entendus dans les réunions dé fendre vivement sa conduite. A dire la vérité, M. Bancel a un talent plus popu-laire que celui de son compétiteur, et dans les réunions publiques sur lesquelles M. E. Ollivier a tant compté, il sera vaincu par l'impétuosité du puissant orateur. M. Bancel n'a pas seulement le geste et la voix, il a l'érudition. La lutte sera trèsvive dans cette circonscription de Paris. Le groupe assez turbulent qui a conduit les réunions libres paraît déterminé à se concilier sur la lista suivante, — liste évidemment faite sous la préoccupation d'être particulièrement désagréable au gouvernement.

On ne peut cependant disconvenir qu'elle est une tentative de conciliation, et de M. Thiers à Henri Rochefort les amateurs d'opposition peuvent choisir chacun selon son gout particulier, et sa fantaisie; sauf le légitimisme, tous les partis sont représentés. M. Gambetta, sur cette liste du comité démocratique de Paris, — prend la place de M. Carnot : M. Bancel, celle de M. Emile Ollivier ; M. Raspail, de M, Garnier-Pages; M. Ferry, ou M. Brisson, celle de M. Guéroult; el Henri Rochefort, celle de M. Darimon. MM. Thiers, Picard, Simon et Pelletan sont maintenus. Dans la 1re circonscription, Mo Gambetta est porté par les ouvriers, par la jeunesse et les avancés; les républicains formalistes et les orléanistes maintiennent M. Carnot Dans la 200, M. Thiers est vivement attaqué par M. De-winck, dont la candidature est menée fort vigoureusement. M. le comte d'Alton Shée, ancien pair de France, qui se pré-sente contre M. Thiers, avec la prétention d'être son envers, n'a aucune chance d'être élu. Dans la 4°, M. Ernest Picard n'a pour concurrent que M. Ulysse Parent, dit l'ennemi des sergents de ville. M. Ernest Picard passe a à une immense majorité. Dans la 5°, M. Garnier-Pagès a contre lui M. Raspail et M. F. Levy. Si M. Levy s'abstient, M. Garnier-Pagès passe au premier tour; si M. Levy ne s'obstient pas, M. Raspail est nommé au second tour. Dans la 6, le succès de M. Augustin Cochin, membre de l'Institut, ancien maire du dixième arrondissement, paraît assuré. Les catholiques, si nom-breux dans cette circonscription, les eludiants bien pensants et les ultramontains de toute nuance soutiennent énergiquement M. Gochin contre M. Guéroult dont il est aisé de prévoir la défaite, car, cette sois, le Siècle l'abandonne, le Temps l'abandonne, les Débats l'abandonnent, la Liberté ne pense guère à lui. M Guéroult n'est représenté, en somme, que par son journal qui ne représente plus que lui-même. MM. Brisson et Ferry, avocats à la cour impériale et rédacteurs du Temps, ne réuniront qu'un petit nombre de suffrages: ceux des radicaux, peu nombreux dans la 6º circonscription.

Dans la 7º. - M. Jules Favre se présente, dit on, et enlèvera bien des voix à Henri Rochefort, dont la candidature est

Le Rappel d'aujourd'hui contient un article de M. E. Laferrière, avocat à la Cour Impériale, qui prouve péremptoire-ment que «Henri Rechefort est éligible», quoi qu'en nient del les feuilles officieuses

Dans la 8°. - La candidature de Mº Lechand ne menace nullement, paraît-il, celle de M. Jules Simon.

Dans la 9º. - M. Pelletan aura à lutter assez v vement contre le candidat officiel, M. Bouley, inspecteur de l'École vétérinaire

Voilà l'état actuel du mouvement électoral à Paris. Mais, vu le nombre toujo croissant des candidats, il est certain qu'il se modifiera sans pourtant changer h coup les chances diverses des candidats doni nous avons donné les noms. Il n'est bruit dans tout Paris que d'un manifeste impérial qui doit paraître sous peu de jours et où les idées suivantes : - «On va désarmer! Le moment est venu d'opé rer des économies sur le budget de la guerre ! La paix est assurée ! La liberté règne jusqu'à la licence! - Un désarmement général sera prochainement ordonné. > - seront exprimées et dé

Nous n'y croirons que lorsqu'il nous era donné de lire le manifeste du Chef de l'Etat, non pus que nous refusons d'en reconnaître l'utilité et l'urgence.... à la veille des élections surtout. En attendant, e gouvernement doit faire un essai sur la promptitude avec laquelle une armée peut cire transportée de Châlons sur les fron-tières de l'Est. Ainsi, on prouverait qu'en cas d'aggression le pays peut être protégé instantanément. L'Indépendance Belge ajoute ce détail, que, dans cette hypothèse tous les trains de voyageurs et de marclandises seraient suspendus un ou deux jours pour la libre exécution de cette grande pièce militaire. Pour ne vous rien omettre des bruits qui courent Paris, je dois vous dire qu'une brochure sans nom d'auteur serait en préparation mystérieuse dans la région officielle. Elle aurait pour titre : l'Empereur. Le ches de l'Etat serait examiné dans une forme apologétique,

sous les aspects de souverain, de penseur, d'ecrivain, de réformateur social, d'homme, etc., etc. Il y a infiniment d'et cœtera.

Un électeur parisien.

CHRONIQUE LOCALE.

Les élections pour la nomination de six membres de la Chambre syndicale, en remplacement des membres démissionnaires, ont cu lieu à l'Hôtel-deVille, jeudi 6 courant.

Ont été nommés :

MM. Alexandre Bulteau, Edouard Ferrier, Funck, Skene, Toulemonde-Dazin, Wattine-Hovelacque.

Les nouveaux statuts de l'Association devaient être soumis, dans la même réunion, à l'approbation de l'a-semblée gégénérale; mais sur l'observation fai'e par quelques membres, que les sociétaires présents n'étaient pas assez nombreux, et pour donner au vote toute l'importance désirable, il a été décidé que cette question serait ajournée à une prochaine séance, à laquelle les sociétaires seront régulièrement convoqués.

Il est regreitable que nos indastriels aient mis si peu d'empressement à se rendre à l'invitation qui leur était adressée et à venir consacrer par leur vote, une institution qui, nous en sommes profondement convaincus, est destinée à rendre à notre industrie de très grands services.

Les associations industrielles, qui existent et qui fonctionnent d'une façon si remarquable à Mulliouse, Amiens, Elbeuf, Rouen et autres villes, produisent partout les meilleurs résultats, et nous verrions avec le plus grand regret que Roubaix fût la seule ville industrielle où semblable institution succombat sous l'indifférence du plus grand nombre.

On nous dit que les nouveaux statuts qui ont été élaborés par les membres composant la Chambre syndicale, ont soulevé des objections de la part de quelques signataires. Quelle que puisse être la valeur de ces objections, il est indispensable que ceux qui les soulèvent veuilleat bien les formuler et en accepter la discussion.

Les nouveaux statuts ne seront definitifs qu'après avoir été votés en assemblée générale et acceptés par chacun des membres de l'Association. Jusques là, nous croyons qu'ils peuvent toujours être modifiés et que chacun peut présenter et soutenir les amendements qu'il croit utiles.

Quant à nous, nous ne pouvons croire que Roubaix, qui tient le premier rang parmi les villes industrielles, veuille rester en arrière dans la voie où l'ont devancée beaucoup d'autres villes et où Lille se dispose en ce moment même à la suivre, et nous sommes convaincus qu'il restera toujours assez d'hommes éclairés pour comprendre que l'Association industrielle est la source de tous les progrès et la meilleure arme pour combattre d'une facon efficace, les funestes effets du trailé de commerce avec l'Angleterre.

Une réunion préparatoire a cu-lieu jeudi dernier au Cercle de la Société chorale, à l'effet d'arriver à une entente pour offrir à M. Jules Brame un témoignage de la reconnaissance publique pour dévouement, l'énergie et l'indépendance qu'il a montres dans la défense de notre industrie et des intérêts généraux de la 4e circonscription du Nord Tous les présidents des sociétés de Roubaix assistaient à cette réunion La proposition qui a été énoncée par l'un des promoteurs de la manifestation, a été accueillie par les marques de la plus vive sympathie. L' a été décidé qu'une médaille d'or serait offerie à M. Jules Beame et que le chiffre de la souscription serait fixe à 10 centi-nes a.n de réunir un nombre plus imposant de souscripteurs. Una commission sera chargée de cen-

traliser les souscriptions. Une nouvelle réunion aura lieu prochai-

Nous ne savons encore si M. J. Brame a fait déposer son serment à la préfecture du Nord.

On sait que nul ne peut être élu au Corps législatif si, huit avant l'ouverture du scrutin, il n'a rempli cette formalité. Ce n'est pas tout encore La distribution de circulaires et bulletins de circulaires et buietins electoraux ne peut avoir lieu qu'après le dépôt préalable du serment; autrement, candidat, distributeurs, afficheurs tombe-raient sous le coup de la loi du colpor-

tage.
Il ne faut pas oublier non plus que les affiches, circulaires et bulletins du candi-dat pour être distribués librement, doivent ètre déposés au parquet avant leur distribution, et que les candidats seuls sont dispensés de payer les droits de timbre.

Les électeurs qui voudraient livrer à la circulation des Imprimés ne sont pas affranchis du timbre et ne pourraient pas les distribuer sans autorisation.

En résumé, la franchise électorale qui

existe pour le candidat n'existe pas pour l'électeur. — Charles Nurbel.

On nous assure que le rôle des contri-butions extraordinaires, pour indemnités dues aux victimes des émeutes, sera distribué après les élections et au plus tard dans le courant du mois de juin.

Le décret adressé à M. le maire de Roubaix le 10 septembre 1868, a été publié, par ordre de l'Administration, dans le Journal de Roubaix du 21 février 1869. —

Il s'est donc écoulé près de six mois entre la décision prise par le gouvernement et la publicité donnée à cette décision.

— Pourquoi ce retard ? — Est-il vrai que M. Roussel-Lecomte n'ait pas encore reçu communication de l'acte qui le concerne Si on procède avec la même lenteur à l'égard des autres intéressés nous les plaignons sincerement.

M. le président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix, vient de recevoir la lettre suivante qui nous paraît devoir intéresser nos fabricants:

Paris, Commission Impériale, Palais de l'Industrie, le 28 avril 1869.

Monsieur le Président,

Une exposition internationale d'Econo mie domestique organisée par une société puissante va prochainement (4u 15 juillet au 14 octobre) s'ouvrir à Amsterdam sous le patronage de S. M. le roi des Pays Bas; vous trouverez ci-joints le programme et le projet de réglement relatifs à cette so lennité. Le comité central de la société siègeant à la Haye vient de faire appel au dévouement d'une Commission dont j'ai l'honneur de vous communiquer la com-position; le but que se propose cette Commission est surtout de solliciter le concours de tous les industriels français qui peuvent figurer avec honneur à l'Exposition internationale d'Amsterdam et principalement de toutes les Chambres consultatives ou de Commerce auxquels nous devons en grande partie le succès du 10.º groupe

Vous le savez, Monsieur le Président, la création de ce 10. groupe, composé spécialement d'objets ayant en vue l'amélio-ration de la condition matérielle, intellecluelle et morale de la partie la plus nombreuse de la population appartient à la France, et nous devons voir avec un juste sentiment d'orgueil les étrangers en apprécier la portée et en faire l'objet spé d'une exposition internationale.

J'aurai l'honneur de vous adresser sous peu une circulaire relative à l'Exposition d'Amsterdom ; mais j'ai voulu, en raison de l'époque très-rapprochée à laquelle elle doit avoir lieu, vous mettre à même d'sp-précier de suite l'intérêt que cette sulennilé peut présenter pour votre Circons-cription industrielle, afin que vous puissiez prévenir le plus tôt possible les produc-teurs dont nous réclamons le concours et qui ont contribué au succès de l'Expusition universelle de 1867. Yeuillez agréer, etc.

Le Secrétaire adjoint de la Commission Impériale

J. MARTELET.

Le but principal de l'Exposition d'Amsterdam est de faire connaître à l'ouvrier les articles de ménage, d'ameublement, d'habillement, d'alimentation, de travail et d'instruction de divers pays qui, au plus bas prix possible, joignent l'utilité et la solidité, afin de pouvoir ainsi lui procurer les moyens d'améliorer sa position

Il résulte du programme que les objets de luxe sont exclus de l'exposition, amsi que les articles d'élégance proprement

Voici, pour nos localités, les articles qui nous paraissent devoir figurer avec avan-

lage à ceite exposition :

2º Classe. Objets de ménage. Literie, linze de table

3ª Classe. Vétements. Indiennes et cotonnades. - Toiles. - Tissus de laine. -Étoffes mixtes.

Sous la législation nouvelle, le point de départ du service militaire n'étant plus le ter junvier mais le ter juillet, on se de-mandait si les jeunes gens faisant partie du contingent pouvaient obtenir d'être incorporés avant cette dernière date. Une circulaire adressée par le ministre de la guerre aux chefs de corps et aux

prefets resout ainsi la question Les jeunes gens de ladite classe compris dans le contingent pourront être ad-mis à devancer l'appel à l'activité avant le 1er juillet; mais le temps de service legal ne commencera pour eux, comme pour les autres jeunes gens de la classe qu'à partir de cette date .

Rien n'empêche donc les conscrits de la classe de 1808 de jouir, des a présent, des douceurs de l'état militaire.

M. Rossignol-Rollin est à Roubaix! Qui est M. Rossignol-Rollin ? Lecteur, M. Rossignol-Follin est le reul directeur, dep 17 années, des luttes du palais de l'Alcazar à Lyon, de l'hippodrome de Marseille des cirques de Bordeaux, Toulouse, Nantes du Grand-Gymnase de Paris et de l'aren de Bruxelles ! Voict en quels termes ce homme remarquable, ce directeur universel, s'annonce à la grande cité du Nord

meette rait a aura forts, journales pr horcu sont baix. aujou paru chez le dima Si l conps est po signo Ap faire M. B princ vient (M. 1 contr li gloire l'em p

La f que :
Grand Melu En Made
La assis renot d'EpIl que route
dans enga nomi dest l table
Le dépa truct trate décir 3,000 teur pa de ves.
On accidhabit de I M. Cettle ses travs a tue que attein sent

Urgard proppoper of the common of the common